

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du 8 juin 2007.

L'an deux mil sept et à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 31 mai 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.CHARLES Christian, Melle CHARLES Marie-Odile, Mme DUMONT Francine, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, M. LÜDI Jacky.

Absents excusés : M.DUCHESNE Bernard, pouvoir à M. LÜDI Jacky
M.LEPEE Eric, pouvoir à Madame PERROT Claudine
Mme TROUSSEL Madeleine, pouvoir à M. CHARLES Christian

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame PERROT Claudine

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 mars 2007 est approuvé à la majorité.

Lecture par le Maire de son échange de courrier avec Monsieur le Sous-Préfet pour convocation de la CLIS. Après approbation à l'unanimité du Conseil municipal, la question de désigner de nouveaux représentants à la CLIS est ajoutée à l'ordre du jour.

Désignation de nouveaux représentants à la CLIS :

A l'unanimité, M. LÜDI Jacky est désigné titulaire et Madame PERROT Claudine suppléante.

Vote du compte administratif 2006 (Commune et CCAS) :

Suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet, le compte administratif de la commune est à nouveau soumis au vote.

Melle NY Viviane est élue Président de séance par le comité.

Le compte administratif 2006 de la commune est approuvé à l'unanimité des membres votants

De même, le compte administratif 2006 du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Choix de l'entreprise de fauchage :

Le Conseil municipal, après avoir étudié les quatre devis reçus, décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise BOUSSARD (passage avec une turbo broyeuse d'une largeur de 1.60m) pour un prix au km de 14 € HT.

Choix de l'entreprise de chauffage pour le logement de M. Robin :

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 710 € TTC.

Choix d'un panneau d'affichage extérieur pour Chevigny :

Compte tenu de la vétusté du panneau actuel, le Maire propose son remplacement.

Après consultation de plusieurs catalogues, le Conseil municipal choisit à l'unanimité un panneau de 2m x 1m pour un montant de 511 € HT.

Convention ATESAT :

Le Maire propose de renouveler la convention ATESAT jusqu'en 2009 pour une rémunération globale et forfaitaire annuelle de 140,49 €.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Litige avec le Comité des Fêtes Communal :

Le Maire donne lecture du courrier du 15 mars 2007 adressé au Comité des Fêtes et précise qu'il s'agit d'une obligation morale pour les élus qui ont en charge de préserver les intérêts de la commune, de ne pas cautionner la façon dont le CFC a été dissout et dont le patrimoine s'est évanoui.

Il n'est pas question de renoncer à récupérer des biens d'essence communale (que nous nous sommes engagés à tenir à la disposition des associations de la commune, Saint-Georges notamment).

Nous avons proposé une résolution amiable, celle-ci est restée sans écho de la part de nos interlocuteurs.

Faute d'un prochain retour à de meilleurs sentiments de la part des administrateurs, je me verrai dans l'obligation d'intenter un recours judiciaire.

Le Maire propose la délibération suivante : « A défaut d'un règlement amiable, le Conseil municipal autorise le Maire à exercer toutes les actions visant au règlement judiciaire du contentieux opposant la commune à l'ancien Comité des Fêtes Communal et notamment, à recourir aux services d'un avocat. »

Après délibération le Conseil municipal se prononce à 8 voix pour et 1 voix contre.

Décision modificative : cautions logements communaux.

Le Maire déclare qu'il y a lieu de prévoir un passage des crédits d'un compte à l'autre :

Dépenses d'investissement : - 1 175 € au compte 165

Recettes d'investissement : + 1 175 € au compte 165

Décision modificative : facture Magnus

Le Maire déclare qu'il y a lieu de prévoir une augmentation de crédits :

Dépenses d'investissement : - 600 € au compte 2183, + 600 € au compte 205

Questions et informations diverses :

1) Courriers divers :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal différents courriers :

M. DUGNIAT, M. ALTOMARE, M. MARION Jean-Luc, M. et Madame RENAUT, M. MARION Michel, Maison Pour Tous

2) Courrier de démission de Mme TALLANDIER

3) Le point est fait sur la suite à donner concernant l'arrêté de péril à Chevigny.

4) Contact a été pris avec l'antenne de Semur du Conseil Général pour étudier des travaux de mise en sécurité de la traversée de Pont de Chevigny et d'écoulement des eaux pluviales. Prochainement, un relevé de passage et de vitesse sera effectué.

5) Le panneau d'indication de virage dangereux, peu lisible, à Millery sera remplacé.

6) Melle NY Viviane informe que la commune n'a pas été tirée au sort lors de la dernière réunion pour la désignation des jurés d'Assises.

7) Organisation du 14 juillet : une réunion est prévue prochainement afin de définir le programme des festivités.

8) M. Christian CHARLES informe le conseil municipal des récentes inondations à Ménétreux. Contact sera pris avec le Conseil Général.

9) Le Maire remercie les habitants des différents hameaux qui assurent la tonte des accotements aux abords de leur domicile ce qui permet à la commune de réaliser une économie substantielle.

Séance levée à 22h30.